

Liste soutenue par :



Avec Charles Fournier,
candidat à la présidence de la
région Centre Val-de-Loire

A l'attention de Jean-Louis DESNOUES
Président du Comité Régional Olympique et Sportif
6 ter rue de l'abbé Pasty
45400 Fleury-les-Aubrais

A Tours, le 26 octobre 2015

Monsieur le Président,

A l'approche du scrutin régional des 6 et 13 décembre, et dans un contexte difficile pour le monde associatif en général, vous avez souhaité, dans un courrier en date du 12 octobre, vous adresser à la liste « Écologistes, Citoyens et Solidaires », soutenue par Europe Écologie-Les Verts et par Nouvelle Donne, en faisant état d'un certain nombre des préoccupations du Comité Régional Olympique et Sportif.

Qu'il s'agisse d'une pratique occasionnelle, d'un engagement au sein d'un club pour participer à des compétitions, ou encore d'une activité éducative, le sport occupe une place importante dans la vie des habitants de la région Centre-Val de Loire : nous sommes près d'un million à pratiquer une activité sportive hebdomadaire, dont 600 000 en tant que licenciés dans un club.

« Écologistes, Citoyens et Solidaires », nous portons une politique sportive spécifique, qui favorise le sport pour toutes et tous, le sport comme outil d'éducation populaire, le contact avec la nature, la reconquête de l'espace public, le renforcement des solidarités et des liens entre générations, la santé...

Le sport n'est pas bon en soi. Il est d'ailleurs victime de certaines dérives (dopage, paris truqués, sexisme, ...). Selon Roger BAMBUCK, athlète et puis Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports dans le gouvernement de Michel ROCARD : « *le sport est éminemment politique car il est un choix de liberté et de comportement* ». Notre liste considère donc le sport d'abord et surtout comme un outil d'intégration, de partage, d'éducation, d'apprentissage de la citoyenneté. Il peut favoriser l'épanouissement et l'amusement, apprendre l'altérité et la fraternité. Il est un vecteur d'émancipation individuelle et collective. Le sport peut aussi constituer un formidable outil des politiques de santé publique, à condition qu'il soit placé au cœur de la vie sociale et qu'il imprègne les différentes politiques : par exemple en favorisant les mobilités actives (marche, vélo, ...).

Plus intéressée par les initiatives locales porteuses de sens que par les opérations de prestige ou de communication, notre liste n'envisage pas le sport sous un angle élitiste et promotionnel, mais plutôt sous celui du développement des pratiques amateurs. Nous refusons que le sport spectacle grève les finances publiques ou absorbe l'essentiel des budgets consacrés au sport. **A travers sa politique sportive, le Conseil régional doit favoriser l'accès de la population à un véritable service public du sport.** Le soutien apporté au développement et à la structuration des pratiques fédérales doit permettre une offre sportive de qualité, respectueuses de l'environnement, diversifiée, répartie sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'un meilleur accès à la pratique sportive : le sport pour

16 bis Place de la Victoire
37000 Tours

09.84.40.96.67

eelv2015.clairehuberson@gmail.com

charlesfournier-eelv2015.fr

toutes et tous !

L'une de nos mesures phares consiste à étendre le champ d'application du **chéquier CLARC** pour les lycéens et apprentis. Initialement réservé à la culture, celui-ci a commencé à s'ouvrir au sport puisque deux chèques supplémentaires d'un montant total de 10 € (4 € et 6 €) permettent déjà de payer des entrées pour des manifestations sportives (matches du Tango Bourges Basket, Open de tennis d'Orléans, etc.). Nous voulons aller plus loin : le chéquier CLARC doit aussi donner accès à la pratique d'une activité sportive et donc pouvoir être utilisé par exemple lors du paiement d'une licence.

Outre le soutien qu'il apporte au CROS Centre-Val de Loire, le Conseil régional a signé des **Conventions Pluriannuelles de Partenariat (CPP) avec les ligues et les comités régionaux**. Définies à partir du projet associatif, elles ont l'intérêt de s'inscrire dans le sens des orientations données par la Région, tout en consolidant les têtes de réseau que sont les ligues et les comités dans leurs fonctions de ressources, de coordination et de structuration de l'activité. La liste « Ecologistes, Citoyens et Solidaires » souhaite poursuivre ce type de conventionnement au-delà de l'année 2017, tout en allant plus loin sur des questions telles que l'égalité femmes/hommes, l'accès à la pratique sportive des publics empêchés ou encore le développement de projets écoresponsables.

Depuis 2005, le Conseil régional Centre-Val de Loire a particulièrement soutenu les emplois dans les associations sportives à travers le dispositif **CAP asso**. En 10 ans, ce sont près de 32 millions d'euros qui ont ainsi bénéficié au mouvement sportif, ce qui représente environ 30 % du total des CAP asso. La liste « Ecologistes, Citoyens et Solidaires » fait une priorité de maintenir durant la prochaine mandature l'effort fait par la Région en la matière, quasi unique en France, en continuant d'y consacrer 10 millions d'euros par an

En lien avec les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Bourges, les **filières de formation** doivent être consolidées pour étendre la formation initiale dans le champ du sport et permettre aux actuels cadres professionnels sportifs d'élargir leurs compétences. Ces formations sportives devront pouvoir croiser leurs contenus avec d'autres filières porteuses en région comme le tourisme (Loire à vélo, randonnée) ou la nature et l'éducation à l'environnement. En parallèle de la professionnalisation, les filières de formation des bénévoles et dirigeants doivent être renforcées.

Globalement favorable au dispositif régional de soutien aux **manifestations sportives**, notre liste estime néanmoins qu'il sera nécessaire de le faire évoluer à l'avenir, afin de maximiser leurs impacts positifs (sociaux et pour l'économie locale) et de minimiser leurs autres impacts (environnementaux notamment). La « Charte des événements écoresponsables », lancée en 2014, doit devenir incontournable pour tout événement soutenu par le Conseil régional, qu'il soit de niveau régional, national ou international. Comme vous le savez, nous sommes par ailleurs opposés à ce que le Conseil régional continue à subventionner les manifestations sportives qui concernent un sport motorisé.

La Région Centre soutient l'achat de **matériel** et de **véhicules** par les clubs, les comités départementaux, les ligues et comités régionaux, dès lors que cela porte sur des équipements utiles au développement de la discipline, en priorisant le développement de la pratique du sport pour tous. La liste « Ecologistes, Citoyens et Solidaires » souhaite étudier la possibilité de mutualiser ce soutien à l'équipement des clubs. S'agissant en particulier des véhicules, faut-il nécessairement subventionner l'acquisition par les clubs ? Ne pourrait-on pas imaginer que des véhicules puissent être mis à disposition des clubs le week-end par la Région, tout en ayant une autre utilité au cours de la semaine ? Nous suivons aussi l'expérience menée en Rhône-Alpes de plateforme en ligne d'échange de matériel entre associations, qui semble concluante.

S'agissant de la construction et de la réhabilitation d'**installations sportives**, en tenant compte à la fois du Schéma régional des équipements et des demandes exprimées dans les différents bassins de vie, le Conseil régional doit privilégier les équipements sportifs de proximité, accessibles, cohérents, permettant des pratiques diverses, plutôt que les structures destinées presque exclusivement aux clubs professionnels. Une attention particulière doit être apportée à la réduction de l'impact environnemental des équipements lors de toute opération de construction, de rénovation ou d'agrandissement. En amont de chaque projet, la mutualisation des usages et celle des utilisateurs doit être recherchée, en concertant les collectivités, les associations, les établissements scolaires...

L'accompagnement du **sport de haut niveau**, au-delà de favoriser l'émergence des talents sur le territoire régional, doit viser avant tout à offrir des conditions optimales aux parcours individuels, dans le cadre de projets alliant sport et éducation. Pour les pôles espoirs et les centres de formation, il nous semble que la Région doit concentrer son intervention sur le suivi médical et paramédical de prévention, en plaçant l'intégrité physique et morale du jeune athlète au centre de ses préoccupations.

La loi du 6 juillet 2000 légitime les subventions aux **clubs professionnels** pour des missions de formation, insertion scolaire ou professionnelle, intégration, cohésion sociale, sécurisation du public. La Commission européenne les accepte aussi pour des enjeux de formation. Toutefois, une fois que les subventions ont été attribuées, une meilleure évaluation de l'usage de l'argent public est nécessaire. Trop souvent, le contrôle des élus est insuffisant, alors que la loi exige que de nombreux documents soient fournis : bilans et comptes de résultats, budget prévisionnel, rapport sur l'usage des subventions précédentes, document prévisionnel sur l'utilisation envisagée de la subvention. En complément des subventions, les collectivités achètent fréquemment des prestations de service (communication, billetterie...). Mais leur suivi est rarement satisfaisant, notamment au sujet des billets de spectacles sportifs qui bénéficient à des publics ciblés... et aux élus.

Depuis 2005, la Région Centre-Val de Loire a mis en place une **conférence régionale du sport** qui a le mérite d'exister et de pallier en partie un déficit de coordination sur ce domaine qui est et qui demeurera une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités. Il nous semble cependant qu'une « démocratie sportive » reste encore à développer.

Vous nous interrogez enfin sur la construction d'une **Maison Régionale des Sports** pour accueillir une quarantaine de disciplines sportives. Nous connaissons mal ce projet et notamment son articulation avec le CREPS, alors que l'article 28 de la loi NOTRe vient de répartir les missions et les compétences entre l'Etat et les Régions dans l'organisation et le fonctionnement des CREPS, mais vous aurez l'occasion de nous le présenter lors de notre prochain rendez-vous.

**Pour la liste « Ecologistes, Citoyens et Solidaires »,
Charles FOURNIER,
Candidat à la présidence du Conseil régional**



**Écologistes,
Citoyens
& Solidaires**

16 bis Place de la Victoire
37000 Tours
09.84.40.96.67
charlesfournier-eelv2015.fr

Liste soutenue par :

